

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-CL489

présenté par
M. Cinieri

à l'amendement n° CL|391 de M. Ratenon

APRÈS L'ARTICLE 55

Mission « Outre-mer »

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« bloquer et réduire »

les mots :

« baisser significativement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement visant à préciser que les recommandations du rapport proposant un bouclier qualité-prix doivent viser à une baisse significative des prix, et pas seulement à un maintien à leur niveau actuel.